

## Octobre 2020 – Du mauvais usage des commissions municipales

La création de 3 commissions municipales au mois d'octobre avait pour objet de permettre aux élus municipaux de travailler, au sein de chaque commission, sur les grands enjeux de la commune et les projets, avant l'élaboration de délibérations à présenter le cas échéant au conseil municipal.

Force est de constater qu'il n'en est rien.

Inutile de revenir sur la tragi-comédie de la constitution des commissions, dans lesquelles la majorité ne voulait qu'un élu de chaque opposition (sur 8 membres plus le maire), puis que l'avis exposé par ce représentant engage l'ensemble de sa liste lors de la délibération du conseil municipal, puis enfin que tous les conseillers municipaux puissent assister aux commissions, ....

Ce que nous constatons aujourd'hui (4 février 2021), c'est d'abord que **les commissions se sont très peu réunies** après leur séance de mise en place :

- pour les commissions « urbanisme » et « finances », une réunion en novembre et une autre en janvier.
- et la commission « Vie Locale » qui devait travailler sur la question de la démocratie participative s'est réunie une fois en novembre, pas du tout en décembre et janvier, et la réunion du 4 février intervient la veille de la convocation du conseil municipal qui doit délibérer sur ce sujet.

Les ordres du jour des commissions se limitent pour l'instant à :

- l'examen de projets de délibérations portant sur des réaménagements techniques du budget ou des présentations de données municipales non contextualisées (pour la commission « Finances-RH-administration »). Par exemple l'exposé d'un « tableau des effectifs » qui ne permet pas d'identifier dans quels domaines sont affectés les agents communaux.
- la prise de compétences eaux pluviales du Sicoval (par ailleurs déjà actée auparavant en conseil de communauté du Sicoval) ou la présentation des adaptations du projet architectural du gymnase du collège et son plan de financement théorique (en commission « urbanisme-travaux »).
- un premier débroussaillage des intentions de la nouvelle majorité sur la démocratie participative, stoppé après la commission de décembre, sans approfondissement (en commission « vie locale »). Les délibérations à ce sujet ont pourtant été présentées à la commission du 4 février pour le conseil municipal du 12 février.

Les commissions sont réunies juste avant les conseils, voire même trois jours seulement avant (ex de la commission urbanisme du 9 février) et elles portent dans la plupart des cas sur des projets de délibérations déjà rédigés avec des documents souvent non communiqués à l'avance, mais présentés en séance.

On est loin de la méthode annoncée d'une équipe municipale qui promettait « d'organiser et animer la démocratie locale en privilégiant la consultation des habitants et n'imposant pas sa volonté » et d'une méthode « basée sur l'ouverture et le respect », notamment « des minorités ».

Volonté délibérée ou maladresse de néophytes ? Peu importe, mais il faut sortir de cet immobilisme et de la réunionite. La situation que nous vivons tous doit nous contraindre à être efficaces, à mobiliser nos énergies, et toutes les intelligences au service de nos concitoyens.

: il n'y a pas plus de conseillers municipaux de citoyens de seconde zone trouvant nos concitoyens. On voudrait écarter les élus de l'opposition de toute participation qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Pourtant nous sommes nous aussi des citoyens, engagés pour la commune et l'intérêt général, auxquels un grand nombre d'Escalquinois ont apporté leurs suffrages !